



Conseiller-ère en prévoyance professionnelle diplômé-e ESPP

DROIT – Bases juridiques et fiscales pour l'activité de conseil

5 jours

THEMES

- 1. 1er pilier** : Financement - prestations – calculs
AVS – AI – PC
Pilier 3a : Fonctionnement du pilier 3a et ses conséquences fiscales (financement – prestations – illustrations)
- 2. LPP** : Notions générales, système des 3 piliers, dispositions légales, types d'Institutions de prévoyance en Suisse, types de réassurance, types de règlements
- 3. Structure des institutions de prévoyance** : Conseil de fondation, organe de révision, expert, Fonds de garantie, Institution Supplétive, Autorité de surveillance, CHSPP, OFAS : Rôles et responsabilités
- 4. Différentes notions de base** : salaire AVS, salaire assuré LPP, montants minimum et maximum, le cercle des assurés, début et fin de l'assurance
Sous-couverture, mesures d'assainissement, liquidation partielle ou totale
- 5. Prestations de libre passage** : apport de LP, rachats, prestations de sortie, transfert de la PLP, versement en espèces
- 6. Fiscalité** et prévoyance professionnelle, conséquences fiscales d'un retrait EPL, d'un rachat, etc.
- 7. Principes de coordination** AVS / AI / LAA / LPP / IPG et surassurance
Calculs

Répétitions – préparation aux examens au printemps